



# FONDS CHALEUR TERRITORIAL

IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

## Qu'est-ce que c'est ?

Une aide financière pour les projets d'énergies renouvelables thermiques.

### POUR QUOI FAIRE ?

Apporter des conseils et des aides financières à l'installation de systèmes de chauffage au bois, par géothermie ou par solaire thermique ainsi que de réseaux de chaleur.

”

### LES TYPES DE PROJET CONCERNÉS



Bois énergie



Solaire thermique



Géothermie



Réseaux de chaleur

## Vous avez un projet de rénovation ou d'installation d'une production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire ?

OPTEZ POUR UNE ÉNERGIE ISSUE DE RESSOURCES NATURELLES LOCALES ET RENOUEVABLES POUR REMPLACER LES ÉNERGIES FOSSILES.

## Le Fonds Chaleur Territorial, c'est :

- ✓ UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER
- ✓ DES AIDES FINANCIÈRES POUR :
  - ▶ Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité.
  - ▶ Installer des chaudières à plaquettes ou granulés, des pompes à chaleur sur sondes géothermiques ou des panneaux solaires thermiques et/ou des réseaux de chaleur.

### LES BÉNÉFICIAIRES

Toutes les collectivités et entreprises de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté.

### LES CONDITIONS






Les installations doivent être réalisées par des professionnels qualifiés RGE suite à une étude. La mesure des performances énergétiques de ces installations après un an d'usage doit être réalisée et communiquée pour toucher la totalité de l'aide.



## Concrètement, les aides

| AIDE AUX ÉTUDES PRÉ-TRAVAUX  | Montant de l'aide   |
|--|---|
| Étude d'opportunité réalisée par Énergies 15, notre partenaire technique local, pour déterminer le mode de chauffage optimal | 1,5 jours de travail pris en charge par le SYTEC (3 si le dossier est déposé) |
| Étude de faisabilité pour dimensionner les installations   | 70% du montant HT   |

### EXEMPLES DE MONTANTS D'AIDE AUX TRAVAUX (conditions décembre 2022)

| TYPE D'INSTALLATION  | Production d'EnR (MWh EnR/an) | Montant estimé de l'aide forfaitaire aux travaux |
|--|-------------------------------|--|
|  Chaufferie (collective ou industrielle) granulés avec réseau de chaleur de 50 ml | 150 <sup>1</sup>              | Collectif : 82 500 €<br>Industrie : 55 500 €     |
|  Chaufferie (collective ou industrielle) bois déchiqueté sans réseau de chaleur  | 100 <sup>1</sup>              | Collectif : 42 000 €<br>Industrie : 24 000 €     |
|  Installation 15 m <sup>2</sup> solaire thermique 400 kWh/m <sup>2</sup> .an    | 6 <sup>2</sup>                | 6 720 €  |
|  Installation géothermie avec PAC sur sondes géothermiques verticales           | 90 <sup>3</sup>               | 90 000 €   |
|  Réseau de chaleur de 75 ml (eau chaude, diamètre canalisation inf. à 65 mm)    | non applicable                | 29 250 €   |

<sup>1</sup>Sortie chaudière

<sup>2</sup>Sortie stockage solaire

<sup>3</sup>Entrée PAC

## Pour en savoir plus...

**POUR PLUS D'INFORMATIONS ET BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SUR VOS PROJETS DE CHALEUR RENOUVELABLE :**



### SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Service transition énergétique  
17 bis place d'Armes  
15 100 SAINT-FLOUR  
Tél. 04 71 60 62 89 - 06 09 76 56 38  
tepos@sytec15.fr - www.sytec15.fr



### ÉNERGIES 15

26 rue du 139<sup>e</sup>  
Régiment d'Infanterie  
15 102 AURILLAC CÉDEX  
Tél. : 04 71 45 55 68  
Courriel : contact@energies15.fr  
www.energies15.fr



### PRÉSENTATION DU DISPOSITIF FONDS CHALEUR

[www.ademe.fr/fondschaueur](http://www.ademe.fr/fondschaueur)